voient dans cette réforme qu'une manœuvre électorale dirigée contre la République.

Ainsi donc, il n'y a de républicains que les arrondissementiers, tel M. Chapuis, élu questeur de la Chambre par les réactionnaires, tel M. Malvy, qui fit campagne dans le Var en faveur de M. Pétin !... On nous assure, et c'est là un point intéressant, que le plus farouche à combattre et à condamner l'attitude de M. Buisson fut M. Simyan.

Il était intéressant de connaître la pensée de M. Buisson sur la décision du groupe.

« C'est une injure, ou du moins je la considère comme telle, nous déclare le député de Paris. Je n'en continuerai pas moins à observer la même attitude sans pour cela desservir en quoi que ce soit, bien au contraire, les intérêts de la République. »

M. Messimy, un autre radical proportionaliste, est encore plus catégorique : « J'étais, nous dit-il, peu régulier aux réunions de la R. P. Maintenant je n'en manquerai pas une ! »

La manœuvre suprême des arrondissementiers ne trompera personne. Elle ne fera que montrer plus nettement encore le désarroi de la majorité radicale qui va à la veille des élections, jusqu'à se dresser contre les revendications légitimes du suffrage universel.

Il ne manquait à cette majorité que ce dernier acte pour tomber au fond du discrédit. Le suffrage universel, plus moral et plus digne, balaiera toute cette poussière.

Jean VARENNE.

La Suppression des Conseils de Guerre

Le Comité central de la Ligue des Droits de l'Homme, dans sa séance du 6 décembre, a adopté la résolution suivante:

Le Comité central de la Ligue des Droits de l'Homme,

Considérant que, dans deux circonstances récentes, des conseils de guerre ont prononcé l'acquittement d'officiers convaincus de s'être livrés à des voies de fait sur des soldats,

Constate que ces actes de brutalité si contraires aux principes qui inspirent une grande démocratie, devraient être d'autant plus sévèrement réprimés que les personnalités qui y ont eu recours appartenaient à un rang plus élevé de la hiérarchie militaire ;

Et déplorent que les officiers coupables aient trouvé dans les conseils de guerre non des juges chargés de se prononcer sur le délit qu'ils avaient commis, mais des compagnons d'armes exclusivement préoccupés de les innocenter ;

Demande une fois de plus la suppression des conseils de guerre en temps de paix.

Le Meurtrier du prince Ito

Un avocat anglais le défendra à Port-Arthur

Un avocat anglais de Shanghaï a accepté de défendre l'assassin du prince Ito, qui serait jugé le mois prochain à Port-Arthur.

La Revision du Procès Ferrer

Le journal militaire *El Ejército Español* critique, comme nous l'avons dit hier, la requête présentée par Soledad Villafranca au ministre de la justice d'Espagne.

L'organe des « héros » des conseils de guerre et des pelotons d'exécution, n'est pas très fort dans ses objections. Par contre, il est vraiment très fort quand il conclut. Jugez-en :

« Après tout — dit *El Ejército Español* — peut-on moins faire que de lui faire payer de sa vie et de sa fortune toute une campagne de sectarisme monstrueux, d'aberration qui ont apporté le levain du mal à tant de cerveaux et à tant de cœurs ? Cette campagne a fini, comme on le sait, avec une révolution dont le but est la destruction, ses procédés l'incendie, la violation et l'assassinat ».

Voilà, donc, les militaires nous montrant bien clairement que le procès Ferrer a été un procès de tendance.

On en veut à la fortune de Ferrer, après l'exécution de celui-ci, pour « la campagne de sectarisme monstrueux et d'aberration », et non pour l'intervention de Ferrer dans les événements de la Semaine tragique.

Et pendant que les vrais coupables avouent de la sorte et que le gouvernement interdit à la presse indépendante de parler de la révision du procès Ferrer, le journal *A. B. C.* publie un factum en français, en anglais, en allemand et en espagnol, qui prétend encore démontrer la justesse de la condamnation du directeur de *La Escuela Moderna:*

Nous reviendrons sur cet exploit du journal *A. B. C.*, puisque le directeur de celui-ci a cru bon d'en adresser un exemplaire aux principaux journaux européens.

M. A.

Faits-Divers

Une femme âgée de 52 ans, Mme Joséphine Godard, demeurant 19, rue du Mail, a été trouvée morte dans sa chambre. Elle avait succombé à une congestion occasionnée par le froid.

— Comme son ancien amant, Marius Fournier, 22 ans, soldat au 51e de ligne, voulait lui prendre son enfant, Jeanne Hortalier, teinturière, 29, rue Gay-Lussac, a tiré cinq coups de revolver sur son séducteur. Fournier n'a pas été atteint. Jeanne Hortalier a été arrêtée.

— Dans la matinée d'hier on a trouvé dans la cour d'une maison, 13, rue Curton, à Clichy, le cadavre d'un jeune homme âgé de 19 ans, Gaston Alabarbe, qui avait la tête écrasée par la chute d'une toiture.

On suppose que cet individu était un cambrioleur car il avait dans ses poches des fausses clés.

Le cadavre a été transporté à la Morgue.

— Une charcutière, Mme Augustine Moyne, demeurant rue de Vaugirard, a été attaquée la nuit dernière, rue Beaubourg, par trois individus qui l'ont dévalisée et lui ont enlevé une partie de ses vêtements.

LE SCANDALE DE MONTARGIS

M. Durand cité à comparaître

Une décision importante vient d'être prise par le garde des sceaux. Après avoir examiné personnellement le dossier concernant les plaintes déposées par M. Boivin contre M. Durand, procureur de la République à Montargis, le ministre de la justice a ordonné au procureur général d'Orléans de citer M. Durand devant la Cour d'appel d'Orléans.

Ainsi sera ouverte une information régulière contre le procureur de Montargis, qui pourra fournir les explications nécessaires.

Les examens continueront néanmoins et l'entrée de la bibliothèque sera libre comme d'habitude.

M. Humbert indemnise

ET IL A FAIT DES EXCUSES

L'affaire Humbert-Taillandeau vient de nous causer une nouvelle surprise : la lettre suivante que le sénateur de la Meuse a adressée à son ancien secrétaire :

Monsieur, je vous ai fait réclamer à diverses reprises la restitution des pièces qui ont disparu de mes dossiers et que je croyais *en votre possession.*

Pour des raisons que vous avez négligé de me faire connaître, je n'ai pas obtenu satisfaction, c'est pourquoi je me suis adressé à la justice.

Etant rentré en possession des pièces disparues, je ne puis, dans ces conditions, que retirer ma plainte. Elle a eu des conséquences qu'il ne m'appartient pas de mesurer et je vous exprime loyalement le regret du préjudice moral qui vous a été causé. — HUMBERT.

Me André Paisant, avocat de Taillandeau du Montrut a déclaré :

M. Humbert croyait qu'un certain nombre de pièces confidentielles étaient restées entre les mains de son secrétaire. Celui-ci n'avait prêté aucune attention à des réclamations, d'ailleurs imprécises et qui visaient des documents qu'il n'avait pas.

C'est de ce malentendu, aggravé par la perspective d'un procès, qu'est née la plainte.

J'ajoute qu'il n'y aura pas de procès civil *la question des trois mois d'indemnité ayant été réglée* entre les parties dans le plus large esprit de loyauté et d'équité.

M. Humbert commence donc par faire f... dedans son secrétaire. Puis, dès que celui-ci a constitué avocat, il lui adresse des excuses et lui donne de l'argent !

C'est charmant.

De qui se moque-t-on ? et quel fut, en cette affaire, le rôle du juge d'instruction ?

M. Barthou croit-il qu'il y aurait, de sa part, indiscrétion à s'en enquérir ?

La Russie Alcoolique

Le comité du Congrès antialcoolique de Pétersbourg en prison.

Nous recevons d'une source particulière une note significative.

Les membres du Comité d'organisation du Congrès antialcoolique qui doit avoir lieu prochainement à Pétersbourg se sont réunis au nombre de douze pour régler les détails de l'organisation.

La police est venue, elle a constaté que cette réunion n'était pas autorisée par elle, et arrêta tous ces séditieux, qui sont maintenant, depuis quinze jours, en prison.

C'est raide, mais c'était fatal.

De quel côté que l'on se tourne en Russie, de quelque façon que l'on essaie de faire preuve de quelque activité, soit qu'il s'agisse d'instruction populaire d'éducation, de propagande quelconque, on — c'est la bureaucratie policière — découvre toujours qu'il y a des social-démocrates ou des socialistes révolutionnaires derrière les institutions les plus inoffensives et les plus saines.

Pour ce qui concerne l'emprisonnement du Comité du Congrès antialcoolique, il ne faut nullement s'en étonner. N'est-ce pas l'Etat russe qui est détenteur du monopole de la vente de l'alcool ?

Tous les moyens d'abrutissement sont bons dans ces cas, et on se souvient que nos camarades qui ont eu le courage de détruire les débits du gouvernement ont été cruellement frappés.

Léon REMY.

A Propos des Etrennes des Facteurs

On nous écrit de plusieurs côtés pour nous signaler un abus véritablement scandaleux.

Il paraîtrait qu'aux « Grands Magasins du Louvre » on oblige les employés — pardon on invite les employés — à verser une petite somme : 25 centimes au minimum, en échange d'un affreux petit agenda.

Le produit de cette contribution forcée est destiné, dit-on, aux étrennes des facteurs. Et l'administration donne pour prétexte à cet impôt sur les salaires que « ce sont les employés qui profitent des commandes faites par correspondance ».

C'est vraiment admirable. Si l'administration, qui a bien sans doute sa petite part dans les bénéfices, juge à propos de donner des étrennes, elle pourrait, il semble, les payer.

Mais non, il faut que ce soient les travailleurs qui trinquent, comme toujours.

Le « chauchardisme » n'est pas mort avec Chauchard.

C'est d'ailleurs bien fait pour les employés du Louvre. S'ils étaient syndiqués, leurs patrons ne se... moqueraient pas d'eux.

Le Travail des Cuirs et Peaux

RAPIDE VISITE AUX ABATTOIRS

Les Résolutions du Congrès de Fougères. — Aux Abattoirs de Paris. — Le Travail des Échaudoirs. — La Chèvre qui devient Mouton. — Les Dépouilles.

La *Fédération nationale des Cuirs et Peaux* vient de tenir à Fougères un important congrès.

Forte du contingent nouveau que lui apporte la *Fédération de la Sellerie-Bourrellerie*, dont les sections ont décidé d'adhérer aux Cuirs et Peaux, certaine de compter prochainement parmi ses syndiqués les membres de l'actuelle *Fédération des Gantiers*, la Fédération nationale a décidé de tenter, par tout le pays, un grand effort de propagande et de recrutement.

Il nous a semblé que ce serait seconder peut-être cet effort que de décrire *de visu* les conditions de travail et de salaire en cette industrie.

Nous rapporterons donc ici, chaque fois que le permettront les exigences de l'actualité, ce qu'il nous a été donné de voir à travers mégisseries, tanneries, corroieries, ganteries, bourrelleries, etc.

La mise à exécution de ce projet n'a été possible qu'avec la collaboration de nos camarades Dret, Voirin et Griffuelhes, de la *Fédération nationale des Cuirs et Peaux*, Pin et Renaudin, du syndicat de Paris et de la *Maison des syndiqués du XIIIe*.

A L'ABATTOIR

Tout le monde sait que les deux grands marchés parisiens du bétail se tiennent à la Villette et à Vaugirard.

Les animaux, fatigués par un voyage souvent très long, ne sont pas mis en vente dès leur arrivée. On les met en « quarantaine » aux abattoirs. On les soigne. On les nourrit abondamment. Les moutons d'Afrique, qui ont traversé la mer, serrés dans les cales des transports comme des harengs en tonnes, et qui ont parcouru la France tellement pressés en leurs wagons que nombre de sujets périssent étouffés, les moutons d'Afrique connaissent là les heures les plus heureuses de leur vie éphémère. Mais ces heures sont brèves — comme toutes les heures heureuses — et dès que les gens compétents estiment que la viande a cessé d'être « échauffée », on conduit le bétail aux salles de vente.

Les bouchers en gros qui l'achètent se nomment les *chevilleurs* : ils acquièrent en effet les animaux vivants, sur leurs *chevilles*.

Dès ce moment, le mégissier apparaît. Lui aussi achète les moutons « sur chevilles ». Il tâte la toison, apprécie la valeur de la bête et fait son prix.

Le mégissier qui « connaît son affaire » peut dire quelle superficie de peau « ouvrable » il retirera de l'animal bien vivant qui s'inquiète à ses pieds.

Pour les peaux de veau et de bœuf, c'est un intermédiaire, le *négociant en cuir vert* (ou frais) qui se rend acquéreur des dépouilles après abattage.

LA MISE A MORT

C'est un spectacle qu'il ne faut pas recommander aux personnes nerveuses. L'odeur âcre et chaude du sang et des entrailles, la vue des moutons que l'on jette sur des échelles horizontales, la marche lente du tueur qui passe derrière chaque bête, son geste unique, régulier et rythmé, qui ouvre une fontaine de sang à chacun de ses pas et surtout le silence des bêtes — pas un bêlement, pas un mugissement durant de longues heures, mais parmi les chèvres un frisson continu qui hérisse tous leurs poils — voilà qui impressionne les plus froids.

Car on tue des chèvres à Paris. Et comme, avec Pin et Renaudin, nous nous étonnions, il nous fut répondu que la chair en était acquise par des bouchers des « quartiers populaires » qui la vendent à vos ménagères, camarades ouvriers, sous le nom de *moutons du pays*.

Les bœufs sont assommés.

Avant que la bête soit refroidie, on la dépouille.

COMMENT ON RETIRE LES PEAUX

On fait une incision aux jarrets des quatre pattes, et on détache la peau en prenant les précautions les plus minutieuses pour ne point l'entamer. Pour aider à la dépouille des moutons et des veaux, on les *souffle* préalablement. Une incision pratiquée à la patte des moutons permet l'usage d'une machine pneumatique semblable à celle dont les chauffeurs se servent pour gonfler les pneus d'autos. Le cadavre devient énorme ; la peau est alors *battue*. Du bord de la main, les ouvriers frappent à petits coups entre cuir et chair. Certains bouchers ordonnent de laisser subsister sur la bête une touffe de laine : les clients trouvent ainsi la preuve que le mouton qui leur est proposé n'était pas une chèvre de son vivant !

C'est cette manipulation du mouton exotique qui a provoqué parfois des cas de charbon. On sait que la plus légère, la plus insignifiante des érosions — celle même qui reste invisible à l'œil nu — suffit à livrer le passage à la terrible *septicémie charbonneuse* qui ne pardonne guère. Mais, aux abattoirs de Paris, ces accidents sont fort rares, heureusement. Non point qu'on prenne pour les éviter de particulières précautions. Les *échaudoirs* — c'est ainsi que l'on dénomme les locaux où l'on tue — sont aux heures de travail de répugnants cloaques. Le sang qui déborde des récipients où on le recueille, les débris de toute sorte, couvrent le carreau et s'écoulent mal. Très souvent, on laisse s'accumuler dans les angles — ou même au beau milieu des passages — des tas compacts de détritus qui fermentent en dégageant des odeurs atroces.

Les ouvriers qui dépouillent les peaux de moutons souffrent de fréquents phlegmons, causés par les épines, si abondantes dans les toisons d'Afrique. Nulle part, nous n'avons remarqué les lavabos dont l'usage immédiat paraît cependant indispensable après un travail particulièrement répugnant.

En hiver, cette besogne — qui dure de cinq heures du matin à six heures du soir — est fort dure en raison de l'humidité constante (on patauge dans l'eau sale) et de la température très basse des échaudoirs ouverts à tous vents.

Mais en été, elle s'aggrave de l'exaspération des mauvaises odeurs. Et l'on ne sait trop laquelle des saisons est la moins inclémente aux ouvriers.

Les peaux de moutons sont livrées aux mégissiers.

La peau des veaux — que l'on a détachée en se servant d'abord d'un énorme soufflet à main qui rappelle, par ses dimensions, le gros soufflet des forgerons — et la peau des bœufs sont envoyées à la Halle aux cuirs.

On les classe là par catégories et on les saupoudre de gros sel. C'est à la Halle aux cuirs que les fabricants viennent s'approvisionner.

***

Dans un prochain article, nous visiterons les ouvriers qui transforment les peaux de chèvre en ce cuir dit « chevreau », dont sont faites nos chaussures, industrie extrêmement importante chez nous et florissante, en dépit des menaces de crise que fait peser sur elle la concurrence américaine.

L.-M. BONNEFF.

Le camarade qui nous a adressé un numéro de la *Typographie Française* en nous signalant la fort intéressante *Lettre ouverte à M. Armand Gautier*, signée G. B. (3063-21e) est prié de se faire connaître.

L'Accident du Travail rompt-il le Contrat de louage ?

Une question intéressante au point de vue du contrat de travail se posait depuis quelque temps devant les Conseils de prud'hommes et le tribunal civil. Beaucoup de patrons — qui considèrent avec leur état d'esprit particulier, que le travailleur n'est qu'une machine à produire — profitaient de la blessure d'un ouvrier reçue au cours du travail, pour le congédier.

Voici comment on procédait : L'ouvrier blessé se faisait soigner conformément aux prescriptions de la loi de 1898, puis lorsque la blessure était guérie ou consolidée, il revenait à son atelier pour reprendre son travail. Alors le patron lui faisait connaître avec un sourire, qu'il était remplacé. L'ouvrier était sur le pavé. Un certain nombre de ces prolétaires lésés demandèrent le paiement du délai d'usage. Les Conseils de prud'hommes saisis estimèrent que l'accident de travail suspendait mais ne rompait pas le contrat de travail et que par suite le patron devait reprendre son ouvrier ou lui payer l'indemnité de congé. Le tribunal civil en appel déclara que l'accident rompait le contrat. Un patron, disait-il, n'est pas obligé d'attendre que son ouvrier soit guéri et peut le remplacer. Il y a là une force majeure qui met fin au contrat et l'ouvrier est soumis simplement aux bénéfices de la loi de 1898.

Sur pourvoi, la Cour de cassation fut saisie. Le rapporteur et l'avocat général soutinrent la thèse du Conseil des prud'hommes tandis que l'avocat des chambres syndicales patronales, Me Paul Gilles, soutenait l'opinion du tribunal et un arrêt de partage intervint.

Les chambres réunies ont statué définitivement hier et elles ont adopté la thèse patronale.

En cette matière, comme dans la question du droit de grève, la Cour suprême s'est montrée réactionnaire. Il importe que les syndicats ouvriers, qui, je crois, ne furent point, à tort, représentés par avocat, mènent contre cette décision une campagne énergique. Jamais décision n'aura lésé plus d'intérêts légitimes et il serait peut-être utile que nos amis du Parlement s'en préoccupent.

Jules UHRY.

A LA FACULTE DE DROIT

Les Cours sont suspendus

Nous avons signalé les troubles qui s'étaient produits ces jours derniers à la Faculté de droit.

Les bagarres ayant pris, depuis avant-hier, un caractère de plus en plus sérieux, le doyen, M. Lyon-Caen, contre lequel sont dirigées les manifestations actuelles, a pris la décision de fermer la Faculté.

Dans l'après-midi d'hier, une note a été affichée à l'intérieur de l'École, indiquant que les cours et conférences seraient suspendus aujourd'hui jeudi.

A LA CORPORATIVE

Les adhésions à l'Association corporative des Etudiants en droit, dont la fondation a été décidée dans la réunion de lundi dernier, sont reçues tous les jours, de 9 heures et demie du matin à 7 heures du soir, à l'Union des corporations, 8, rue Dante.

N. B. — Nous rappelons à ce sujet que cette association poursuit un but exclusivement professionnel.

LES PREMIÈRES

OPÉRA-COMIQUE. — *Myrtil*, conte musical en deux parties de MM. Villeroy et Garnier, musique de M. Ernest Garnier ; le *Cœur du Moulin*, poème lyrique en deux actes, de M. Maurice Magre, musique de M. Déodat de Séverac.

Hylas chérit Myrtil, prêtresse d'Artémis. On l'a vue qui filait, un jour des dyonisiaques où tout labeur est défendu (la loi sur le repos hebdomadaire ne date pas d'hier), et Myrtil doit mourir, à moins que, désertant le temple, elle n'épouse Hylas. Mais la fille de Diane refuse de commettre un tel parjure. Hylas, au désespoir, va se frapper lui-même, lorsqu'elle laisse échapper enfin l'aveu de sa tendresse. Eros triomphe. Artémis se vengera. Soudain, voici que les pieds de la jeune vierge se fixent à la terre. Contre ses membres s'épanouissent des rameaux et des feuilles. Myrtil se métamorphose en fleur. Et désormais le pauvre Hylas ne pourra plus que respirer son parfum...

Deux éléments, l'idéal de chasteté que symbolise Artémis, et le sensualisme farouche que figure Bacchus, se disputent la partition de M. Garnier. Le lâcheux est qu'elle ne leur prête pas beaucoup de caractère. Les hymnes à Diane, les traditionnelles déclamations d'un grand-prêtre sont dans le goût conventionnel de l'Opéra pompeux, pompier, dont ils relèvent. Malgré sa canaillerie voulue, la bacchanale du premier acte garde une mesure, une sagesse excessives, et, par ailleurs, des « bois » facétieux gognenardent bien lourdement sous le discours bouffon d'une manière de Silène... Quant aux scènes d'amour, elles m'ont paru plus emphatiques que véritablement passionnées.

Je pense que le compositeur eut tort de prendre au sérieux son conte gret, de ne le pas traiter d'une plume légère... Ouvrage consciencieusement écrit, du reste, ouvrage honnête et fort honnêtement chanté par Mlles Nelly Martyl, Cébron-Norbeus, MM. Beyle et Delvoye...

Aux approches d'un village en Languedoc, où, son tour de France accompli, Jacques revient. Il y trouve — mariée — Louise qu'il aimait, qui l'aime encore. Ils fuiront ensemble. Or, ce serait très mal. Et Jacques hésite. Des voix montent d'un puits, sortent d'un vieux moulin, murmurantes et mystérieuses, qui réveillent le souvenir de sa jeunesse. Elles s'ajoutent aux bruissements des vignes et des blés, des plantes et des fleurs que la brise balance, — hymne sacré des choses qui voudraient retenir le voyageur, mais au charme desquelles il résiste pour le devoir. Jacques reprend son bâton, sa besace, et repart seul, doublement malheureux d'abandonner Louise et de quitter le sol natal.

Ce petit drame, sobre, discret, dégage une mélancolie profonde. Il joint à la réalité de jolies images de rêve. En évoquant le pays de son collaborateur et le sien, M. Maurice Magre l'enveloppe d'une atmosphère délicieusement nostalgique... Ce petit drame est d'un poète, et il est musical.

Artiste de plein air, chantre inspiré de la vie rustique, M. Déodat de Séverac magnifie la nature, il en ramasse l'âme éparse dans un langage ample et puissant. Chaudes, colorées, violentes, et tour à tour d'exquise grâce, ses impressions sentent bon la terre. Il excelle à rendre les nuances d'un ciel, la fraîcheur d'une aube, la tristesse d'un crépuscule, mais avec des accents intérieurs, prolongés, et d'une forte emprise — sans amusettes vaines, sans imitations puérilement descriptives.

Jugeant que, pour être vivace, l'art doit plonger ses racines dans le peuple, M. de Séverac emprunte ses chansons au génie d'une race. Le *Cœur du Moulin* butine le folk-lore : danses, rondes, noëls. Mais ils ne sont pas arbitrairement reportés. Ils pénètrent la trame de l'œuvre et l'imprègnent d'une saveur très spéciale.

Cette œuvre, d'émotion contenue, de sensibilité fine ou d'un sentiment rude, dépourvue d'enflure et de grandiloquence, intime, poignante, toujours sincère et spontanée, cette œuvre impose une individualité singulière.

Que M. de Séverac ait subi techniquement l'influence de M. Debussy : gamme à tons entiers, frottements de secondes mineures, accords ambigus et fausses relations, nul ne le conteste. Mais ses idées mélodiques sont infiniment plus nettes, plus vigoureuses et rablées, — mieux portantes, en somme. Par le plan modal, par la franchise et la mâle carrure du rythme, il reste absolumenet maître de lui.

M. de Séverac aborde le théâtre avec un enthousiaste succès. Et ce m'est une joie de le dire.

Mlle Lamare, ardente et douloureuse ; Mlle Brohly, MM. Vieuille et Coulomb lui sont d'excellents interprètes, et je ne crois pas que le musicien pût exiger une exécution d'orchestre supérieure à celle que dirige M. Ruhlmann. — B. MARCEL.

Grande Marque "VILLE de PARIS"
ENCRES MIETTE
SUPÉRIEURES

Comité de Défense des Victimes de la Répression espagnole
PARTI SOCIALISTE (S. F. I. O.) Fédération de la Seine

Demain vendredi, à huit heures et demie du soir

AU TIVOLI-VAUX-HALL

GRAND MEETING

Sous la présidence de

SOLEDAD VILLAFRANCA

assistée des

Citoyens JEAN COLLY et CHARLES ALBERT

ORATEURS INSCRITS :

Jean ALLEMANE Député de la Seine.
P. PAINLEVÉ Membre de l'Institut.
Marcel SEMBAT Député de la Seine.
C.-A. LAISANT Examinateur à l'Ecole Polytechnique.
Victor GRIFFUELHES
Jacques HADAMARD Professeur au Collège de France.

ENTRÉE : 0 fr. 30 pour couvrir les frais

CITOYENS,

Sous le libéral **Moret**, la répression se poursuit en Espagne aussi haineuse, aussi impitoyable que sous le réactionnaire Maura.

Douze condamnés à mort dont trois femmes : Natividad Rufo, Eugenia Ruiz, Concha Ortiz, attendent dans l'angoisse qu'on se prononce sur leur sort.

Des centaines de prisonniers condamnés au bagne perpétuel ou à de longues années de détention peuplent encore les geôles catalanes.

C'en est assez et c'en est trop !

Il faut que la répression espagnole s'arrête.

Il faut que les conseils de guerre cessent de fonctionner.

Il faut que les condamnés et les prisonniers politiques d'Espagne soient mis en liberté.

Hommes de cœur et de pensée,

Travailleurs,

Vous serez tous avec nous pour protester contre l'œuvre abominable que poursuivent de l'autre côté des Pyrénées les forces de réaction et de mensonge.

VIVE LA SOLIDARITÉ DES PEUPLES! VIVE L'ESPAGNE LIBRE!

FEUILLETON DU 9 DECEMBRE 1909 — 35

Martyre de Mère

PAR

Jean ROCHON

PREMIERE PARTIE

XXII

A Genève

— SUITE —

Sur l'assurance que lui avait donnée le garçon de l'hôtel de la Corne-d'Or, il avait écrit et postdaté une lettre, laquelle envoyée en Amérique à un ami sûr devait faire retour en France à son adresse exacte.

Voici la teneur de cette lettre :

Monsieur le Chef de la Sûreté, Paris,

Ne tenant nullement à subir quelques mois de prévention pour un crime auquel je suis complètement étranger, j'ai jugé bon de mettre l'Océan Atlantique entre votre police et moi.

Maintenant que je suis en sûreté (pas dans votre police), je tiens à vous informer de deux faits :

Ma présence à Nogent-sur-Marne, le soir du crime n'avait aucune relation avec celui-ci.

Toutes recherches faites dans le but de me retrouver seront vaines, superflues et ne serviront qu'à grever les frais déjà considérables de votre administration.

Agréez, monsieur le Chef de la Sûreté, mes civilités empressées.

FELODIAS.

P.-S. — J'oublie, à dessein, de faire figurer en tête de cette lettre le lieu de ma nouvelle résidence.

XXIII

Sur les bords du Rhin

Le printemps suivant trouva Felodias, alias M. Armel Lecomte, à Zurich.

C'était son deuxième séjour dans cette ville industrielle et pittoresque à la fois.

On était à la fin du mois de mai.

Déjà les cortèges de sportsmen, de gentlemen, de langoureuses miss et d'excentriques millionnaires des deux sexes, qui avaient fui le spleen de leur patrie, erraient dans Bahnof-Strasse, devant les étalages somptueux des magasins, les porches élégants des hôtels et les brasseries admirablement décorées.

Le hasard de la table d'hôte avait placé Felodias à côté d'une personne qui n'était plus de la première jeunesse, mais dont les plantureux appas, les reparties vives, les excentricités de costume, les allures libres et les joyeux propos déridaient à chaque instant les pensionnaires de l'hôtel Franco-Suisse.

Mistress Kate-Noé Frédy pouvait avoir trente-cinq ans.

Très blonde, du blond pâle des pays froids, les yeux bleus, les traits assez réguliers sur un teint lacté à peine défraîchi, la gorge ouvrant sur un buste massif, la taille non dépourvue d'élégance malgré des hanches un peu trop accusées sous la robe collante qui les moulait, mistress Kate était un de ces fruits d'été qui gardent encore la saveur et le parfum de la saison qui a vu éclore leurs bourgeons.

Un richissime éleveur des Etats-Unis l'avait laissée veuve et sans enfant au bout de quelques années de mariage.

Elle-même laissait parfois allusion à ses immenses vergers de Californie — des milliers d'hectares — dont le revenu annuel s'élevait à plus de 50.000 dollars.

Voyageant d'un bout de l'année à l'autre, sans dame de compagnie, toujours seule, elle connaissait par expérience les meilleurs hôtels du monde entier.

Deux passions la dominaient à travers ses pérégrinations : le tourisme et la botanique.

Trois fois de suite, elle avait tenté en vain l'ascension du Mont-Blanc ; il avait fallu que deux guides la retirassent évanouie du fond d'une crevasse proche des Grands-Mulets pour la faire renoncer à son projet téméraire.

Quant à sa science botanique, elle se réduisait à l'inoffensive manie de collectionner les fleurs des Alpes.

Deux grandes caisses trouées, renfermant chacune un volumineux herbier, la suivaient dans tous ses voyages.

Bien étalées sur leurs feuilles de carton gris, soigneusement identifiées, catalogées par famille, les fleurs se desséchaient paisiblement, sans moisissure, au sein des caisses, en attendant d'aller enrichir en Amérique les collections d'un Muséum d'histoire naturelle.

Dès le premier jour, la conversation entre mistress Kate et Felodias avait roulé banale sur les curiosités de Zurich.

La richissime veuve s'exprimait d'ailleurs assez facilement en français.

— Vous aimez la perspective de l'Utliberg ?

— Beaucoup... Un vrai paradis !

— Surtout sous l'éclat des girandoles électriques.

— Irez-vous ce soir à la fête sur le lac ?...

— Non, je crains la foule.

— Vous préférez les ascensions ?

— Je les adore.

Et le lendemain, la conversation reprenait, invariablement amenée par mistress Kate.

On quittait la féerique campagne de Zurich, pour planer sous l'azur pur au sommet de pics frangés de stalactites de glace.

— Vous connaissez le Righi, Monsieur ?

— A merveille.

— Et le Pilate ?

— Aussi.

— Je ne trouve rien de plus exquis que cette excursion de Pilate !

Oh ! le charmant souvenir qu'elle m'a laissé. On était parti dès l'aube de Lucerne... Lorsque nous fûmes arrivés à la station de Hergiswyll, on escalada en caravane le premier plan de la montagne... On se reposa quelques instants à la pension Brunni... puis notre guide nous dirigea à Havez, le massif du Gschwandalp, l'éboulis de Nauën et les rochers que surplombe la plate-forme de l'Esel... On était harassés...

Songe donc ! quatre heures d'escalade, presque sans arrêt...

Il n'était que temps d'arriver à Pilatus-Kuhn, pour nous réconforter.

De jour en jour, leur entretien devenait plus familier.

Felodias s'en amusait, d'autant plus que mistress Kate ayant su le nom de son voisin de table, l'interpellait de façon tout à fait nobiliaire :

— Monsieur Le Comte !... Monsieur Le Comte !

Elle avait une intonation particulière qui coupait nettement le mot en deux, et ne permettait pas un seul instant à l'assemblée de douter de l'authenticité du blason.

Tout bas on chuchotait :

— Mistress Kate verse dans l'idylle.

Et de fait, avec ses mines langoureuses, ses rougeurs subites, ses regards furtifs et son parti pris d'accaparer Felodias à elle seule, l'Américaine autorisait les suppositions colportées à voix basse autour de la table d'hôte.

Peu à peu, elle en vint même à une insouciance totale d'allures, elle ne fit plus mystère de rien ; on la rencontrait chaque soir avec lui, attentivement occupés tous deux à feuilleter un magazine ou à s'extasier devant une fleur rare, destinée à entrer dans la célèbre collection qui avait voyagé par monts et par vaux, à travers les cinq parties du monde.

Il n'entrait dans la conduite de mistress Kate à l'égard de Felodias aucune intention inavouée, aucun calcul pervers, rien qui pût être suspecté et de nature à prêter à la médisance.

Tout au plus pouvait-on lui reprocher une sympathie trop apparente, trop accentuée que ses mœurs d'Américaine ne se faisaient aucun scrupule d'afficher.

Elle excita même, un soir, l'hilarité au salon dans une circonstance qui mérite d'être rappelée.

On causait psychologie.

La conversation roulait sur certaines affinités de caractère, sur ces vagues échos qui se répercutent d'un cœur à l'autre sans motif plausible.

— Savez-vous, monsieur le comte, la source de ma sympathie à votre égard ?

— Ma foi non, fit Felodias.

En tout cas, je vous prie de croire qu'elle m'honore et que je la partage.

— Eh bien, moi, je la sais, minauda mistress Kate, c'est parce que vous ressemblez à défunt Frédy !... Ah ! ce pauvre Hector !... Il avait votre physique et votre intelligence...

On rit sous cape, les éventails se déployèrent pour cacher des faces pudiques de miss, et Felodias, fort embarrassé, jugea bon d'annoncer à son indiscrète voisine de table son départ imminent.

— Où allez-vous ?

— A Schaffouse.

— A Schaffouse !... J'ai déjà visité deux fois la chute du Rhin... Merveilleux !... Splendide !... Et à quel hôtel descendez-vous ?

— A l'hôtel de Bellevue

— Excellent, en effet...

Les Français y sont mieux traités que les Anglais.

— Vous croyez ?

— J'en suis sûre. Quand un Français demande une truite du Rhin, on la lui sert.

— Et à l'Anglais ?

— On lui sert une brême !

Après dîner, Felodias prit, en effet, congé de mistress Kate et s'achemina vers la gare de Zurich pour aller coucher à Schaffouse.

Le lendemain était un dimanche.

Nul pays plus que la Suisse ne respecte le repos dominical.

Seul, un voyageur naïf pourrait tenter d'y faire une affaire ce jour-là.

Felodias en profita pour visiter dans la matinée le parc de Laufen, dont les magnifiques ombrages se profilent sur les pentes abruptes du coteau qui dévale vers le Rhin.

Au bas de ce coteau, tout à fait au pied est une plate-forme élevée sur le lit même du fleuve.

Là, le touriste, éloigné de trente brasses de la chute, est bien placé pour jouir du merveilleux spectacle qui s'offre à sa vue.

Felodias était depuis dix minutes à peine sur la plate-forme, abîmé dans sa contemplation, lorsqu'une voix féminine le fit tressaillir.

— Bonjour, Monsieur... Monsieur le Comte !

(*A suivre.*)

Source gallicalabs.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France